



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 10 août 2023

Résolutions de M. Samuel de Vargas du mardi 16 mai 2023 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation urgente : « Tableau noir, ANF : bonnet blanc, blanc bonnet ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité apporte ci-dessous ses réponses aux résolutions adoptées par le Conseil communal en sa séance du 16 mai 2023.

Résolution 1 : « Le Conseil communal souhaite que l'installation d'affichage numérique frontal (ANF) soit distincte en fonction des degrés scolaires, avec une mise à disposition mutualisée de l'ANF de la 1P à la 6P »

La Municipalité confirme que les ANF installés dans les collèges 1-6P seront mutualisés. Ainsi, plusieurs chantiers ont déjà pu être menés dans cette logique, comme à Chailly et à Coteau-Fleuri. Ce principe pourrait cependant souffrir des exceptions dans le cas où la configuration des espaces, ainsi que la taille et l'architecture des classes ne permettent pas de mettre en place une solution mutualisée, comme ce fut le cas à Pierrefleur.

Il convient de mentionner que l'essentiel des travaux porte sur les réseaux informatiques, qui doivent être adaptés pour permettre le branchement de ces affichages sur le wifi afin de permettre une mise en réseau avec les tablettes mises à disposition des élèves par le Canton.

Il faut enfin relever que les nouveaux collèges ou ceux qui sont entièrement rénovés seront équipés d'ANF fixe dans les classes, en application des prescriptions cantonales. Le modèle choisi est équipé de surfaces d'écriture complémentaire, sous forme de panneaux latéraux rabattables, de type tableau noir, afin de répondre aux besoins pédagogiques.

Résolution 2 : « Le Conseil communal souhaite que les classes de la 1P à la 6P continuent à être équipées de tableaux noirs »

Les tableaux noirs existant dans les collèges seront maintenus et, comme indiqué, complétés par l'accès à des ANF mobiles et mutualisés entre plusieurs classes. Pour les nouvelles classes, le modèle d'ANF fixe préconisé par le canton peut être équipé de surfaces d'écriture complémentaires, sous forme de panneaux latéraux de type tableau noir.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

G. Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

S. Affolter